



STRATÉGIE DU PROJET DE TERRITOIRE

Adoptée par le conseil communautaire du 17 mars 2022.



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

Sommaire

03

PRÉSENTATION

- 03 | Présentation de la stratégie du projet de territoire de la Plaine de l'Ain
- 05 | Préambule

06

ORIENTATION 1

Cultiver le caractère innovant de la Plaine de l'Ain

- 06 | **Axe 1** : Consolider une armature du territoire autour de petites villes dynamiques
- 07 | **Axe 2** : Inventer l'urbanisme de demain, économe en terre
- 07 | **Axe 3** : L'amélioration de l'habitat par le biais de l'innovation
- 08 | **Axe 4** : Densifier l'écosystème économique de la Plaine de l'Ain
- 08 | **Axe 5** : Sécuriser le fonctionnement des administrations et des entreprises en travaillant collectivement à la cybersécurité

09

ORIENTATION 2

Affirmer la diversité du territoire

- 10 | **Axe 1** : Renforcer l'attractivité du territoire en mettant en avant la disparité des offres d'accueil
- 10 | **Axe 2** : Proposer des logements adaptés et anticiper les obligations légales en matière de logement social (article 55 de la loi SRU)
- 11 | **Axe 3** : Penser l'offre d'équipements pour les familles à l'échelle du territoire pour un service optimisé
- 12 | **Axe 4** : Assumer la diversité de l'offre touristique du territoire et affirmer son offre de qualité de vie : pleine nature, patrimoine et culture, tourisme d'affaire

13

ORIENTATION 3

Un territoire de liens et de mises en réseau

- 13 | **Axe 1** : Mettre en valeur les produits locaux, l'alimentation locale et les circuits courts comme vecteurs de liens entre les producteurs et les consommateurs
- 14 | **Axe 2** : Faciliter les mobilités (domicile travail et loisirs) pour pallier l'enclavement d'habitants de certaines zones du territoire, notamment grâce au projet de transport à la demande
- 15 | **Axe 3** : Encourager la mobilisation et l'implication des entreprises dans le fonctionnement du territoire à travers leurs politiques RSE
- 15 | **Axe 4** : Développer le lien entre entreprises et formations
- 16 | **Axe 5** : Numérique : lutter contre l'illectronisme, vecteur d'isolation d'une partie de la population
- 16 | **Axe 6** : Faire des manifestations culturelles sur le territoire un vecteur de lien social

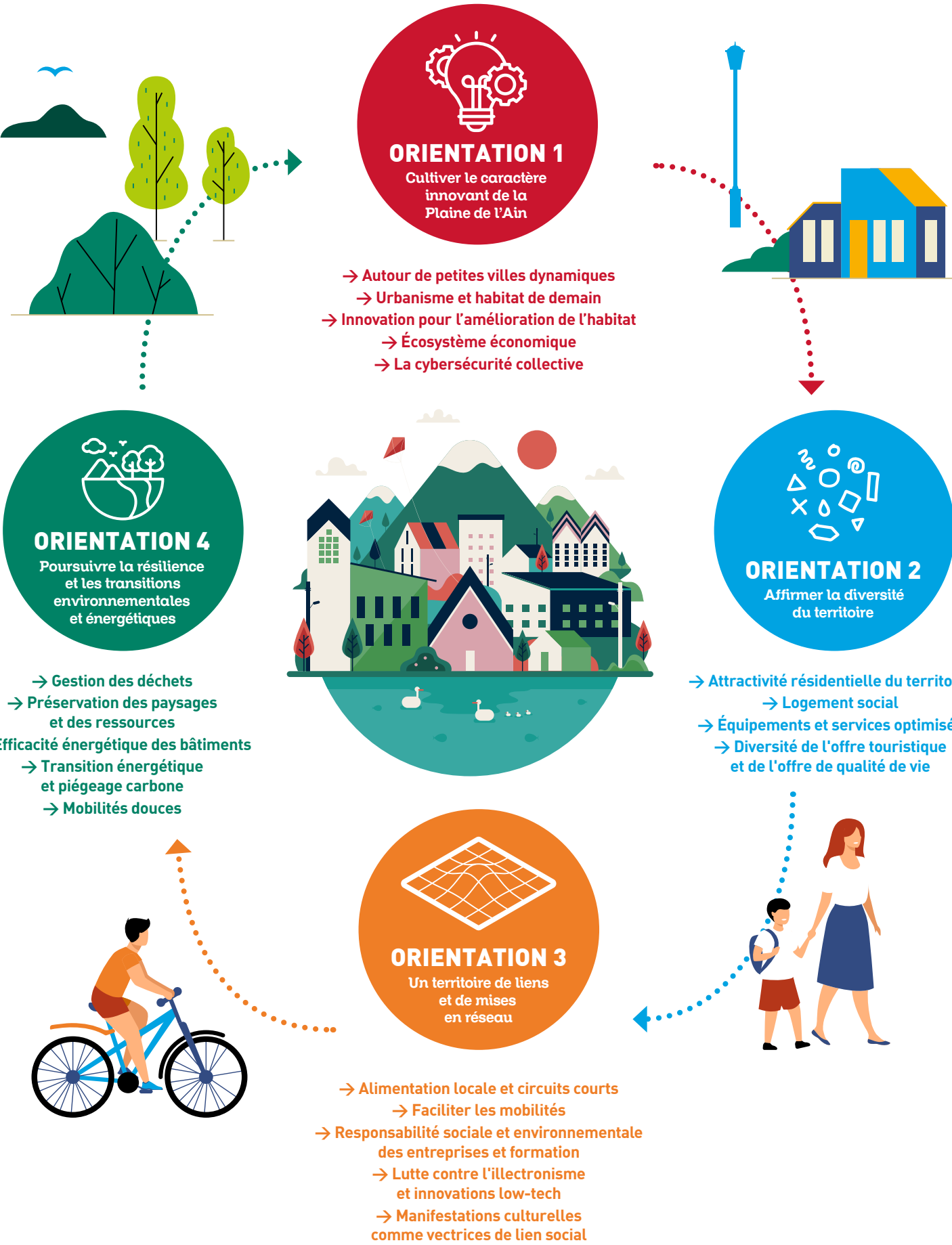
17

ORIENTATION 4

Poursuivre la résilience et les transitions environnementales et énergétiques

- 17 | **Axe 1** : Amplifier la gestion des déchets innovante notamment par le développement de l'économie circulaire
- 18 | **Axe 2** : Préserver les paysages et les ressources
- 18 | **Axe 3** : Accompagner l'efficacité énergétique des logements et des bâtiments publics
- 19 | **Axe 4** : Encourager les mobilités douces
- 19 | **Axe 5** : Favoriser les transitions énergétiques et le piégeage carbone

Le projet de territoire en résumé...



PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE L'AIN

→ En quelques chiffres, la CCPA c'est :



72 agents



53 communes



711 km²



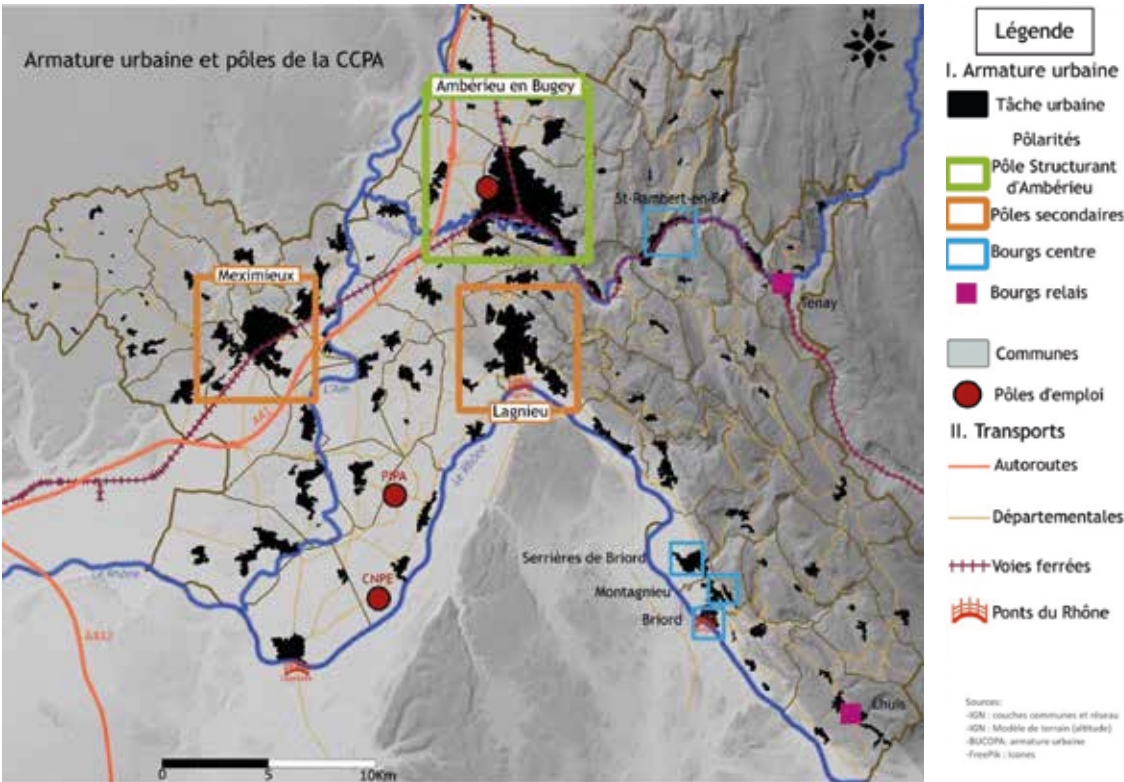
79 063 habitants



111 hab/km²

1% de croissance annuelle de la population entre 2012 et 2017

1% annuel depuis 10 ans de taux de croissance économique



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Située dans la grande couronne lyonnaise, à l'interface entre la métropole lyonnaise, la Bresse et l'aire d'influence de Genève, la CCPA se trouve au sud du Département de l'Ain, enserrée entre les montagnes du Sud-Bugey à l'est, la Dombes à l'ouest, et le fleuve Rhône sur son pourtour sud. La rivière d'Ain traverse le territoire du Nord au Sud, et représente un trait d'union majeur, en marquant fortement le paysage.

Les trois communes « centres » du territoire sont Ambérieu-en-Bugey, Meximieux et Lagnieu, qui ont chacune un bassin de vie et des spécificités qui leur sont propres.

L'EPCI est structuré autour de l'historique voie de communication entre Lyon et Genève (autoroute A42, ligne ferroviaire...) et découpé en trois différentes structures urbaines :

- Au centre, la commune d'Ambérieu et une partie de son bassin qui sont à dominante urbaine
- L'ouest du territoire, davantage sous l'influence Lyonnaise
- L'est du territoire, à dominante plus rurale.

La CCPA a connu des évolutions structurelles importantes lors des dernières années. Avec l'intégration au 1^{er} janvier 2017 de 20 nouvelles communes, la fin du dernier mandat a permis de créer de nouvelles façons de collaborer entre ses 53 communes membres. En 2020, les premières élections municipales et intercommunales de l'EPCI élargi ont été organisées et ont opéré de nombreux changements de maires.

Il s'agit désormais d'orienter le territoire dans un projet partagé et prospectif orientant ses actions.

PRÉAMBULE

La stratégie déclinée dans les pages suivantes est le fruit d'une collaboration entre les élus de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, les services et les membres de son conseil de développement. Elle se base sur un diagnostic partagé du territoire.

Cette stratégie fixe le cap de l'action de la CCPA sur l'ensemble du mandat et va guider l'ensemble de ses actions, notamment d'ici 2026. Cette stratégie prend en compte les principes fondamentaux qui ont régi l'évolution de cette intercommunalité depuis sa création et constituent son ADN :

1. Une gestion des services de proximité par les communes

La communauté de communes veille à laisser aux communes des marges d'actions et de choix, pour la meilleure gestion des services de proximité et pour maintenir l'intérêt de l'implication d'habitants dans des fonctions électives et/ou bénévoles à l'échelle de leur commune.

Ce modèle particulier repose sur des reversements financiers importants en faveur des communes.

2. Un territoire productif et non seulement résidentiel

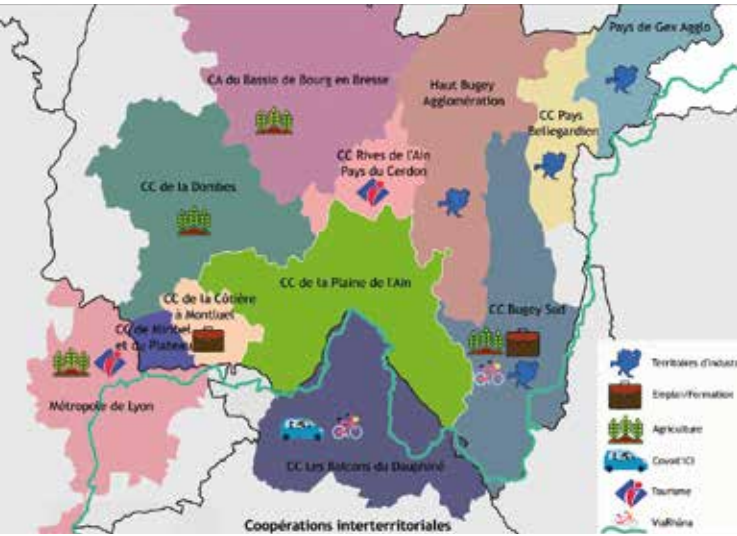
La Plaine de l'Ain est foncièrement attachée à poursuivre un développement économique équilibré qui s'organise en pôles structurants :

- La centrale du Bugey
- Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
- Les zones d'activités

Son indicateur de concentration d'emploi¹ en est l'illustration, avec une augmentation de 4 points entre 2007 et 2017 (passant de 83,6 à 87,6). Ce fort développement est d'autant plus fort dans les franges sud et ouest du territoire.

3. Une ouverture d'esprit et une ouverture vers les territoires voisins

La collaboration avec les territoires limitrophes (CC de la Dombes, 3CM, CC Miribel et Plateau, CC des Balcons du Dauphiné, CC Bugey Sud, CC Rives de l'Ain et Pays de Cerdon.) a été mise en évidence comme un levier de développement et une source de motivation territoriale. Cette ouverture concerne notamment le tourisme, la formation, l'alimentation, l'industrie...



De même, en matière culturelle ou événementielle, des échanges avec des équipements ou événements de la Métropole lyonnaise seront recherchés.

4. Une prise en compte du climat et de ses enjeux

L'enjeu environnemental et climatique est au cœur des préoccupations des élus de la CCPA, qui mène une politique opérationnelle et ambitieuse en la matière.

Son récent PCAET (signé en 2020) établi lors du dernier mandat décline sa stratégie en cinq axes. (voir synthèse en annexe)

5. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Plaine de l'Ain souhaite porter une politique volontaire et exemplaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, à la fois dans ses pratiques internes et dans des politiques locales.

La stratégie du Projet de Territoire se décline-ra en quatre axes complémentaires :

- **Orientation 1**
Cultiver le caractère innovant du territoire
- **Orientation 2**
Affirmer la diversité du territoire
- **Orientation 3**
Un territoire de liens et de mise en réseau
- **Orientation 4**
Poursuivre la résilience et les transitions environnementales et énergétiques

¹ L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

ORIENTATION 1

CULTIVER LE CARACTÈRE INNOVANT DE LA PLAINE DE L'AIN



L'innovation fait partie de l'ADN du territoire de la Plaine de l'Ain depuis longtemps. Les élus locaux ont souhaité diversifier l'économie du territoire lorsque la centrale de Bugey s'est installée, en mobilisant les ressources générées pour conduire différentes opérations d'envergure, notamment créer un parc industriel majeur puis soutenir différents projets innovants portés par des acteurs privés (comme Transpolis...)

Le territoire veut continuer à tisser des relations étroites avec le système d'enseignement/recherche de la Métropole de Lyon (grandes universités, grandes écoles laboratoires), notamment pour que l'expérimentation « grandeur nature » trouve sa place dans la Plaine de l'Ain.

Aujourd'hui comme demain, l'innovation porte sur différents enjeux d'aménagement du territoire : un urbanisme économe en foncier, l'amélioration de l'habitat et la densification de l'écosystème économique de la Plaine de l'Ain.

2_ Un Fab Lab est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

AXE 1 : CONSOLIDER UNE ARMATURE DU TERRITOIRE AUTOUR DE PETITES VILLES DYNAMIQUES

Contexte et enjeux :

La commune d'Ambérieu-en-Bugey, dotée d'un programme « Cœur de Ville » représente une centralité reconnue comme « pôle structurant d'équilibre régional ». Elle accueille une gare TER majeure, la plaçant à 25 mn de la gare de La Part-Dieu. Le quartier entourant la gare a longtemps concentré les difficultés : stationnements anarchiques, paupérisation... avec en son centre une vaste friche urbaine.

Par ailleurs Meximieux et Lagnieu sont engagés dans le programme Petites Ville de Demain et en tant que centralités du territoire.

Certaines communes portent plus particulièrement le développement démographique du territoire sur la rive droite du Rhône, la frange de la Dombes ou la périphérie ambarroise.

D'autres communes du territoire connaissent une démographie moins forte ou stable et des enjeux de réhabilitation.

Ambitions et objectifs :

La communauté de communes va accompagner la transformation radicale du quartier de la gare d'Ambérieu-en-Bugey, par ailleurs prioritaire pour la politique de la ville : en organisant un pôle d'échange multimodal, en créant sur la friche le Quartier des Affaires et des Savoirs qui alliera des activités tertiaires, de la formation, un fablab², des services aux entreprises, du logement pour les étudiants et les alternants...

Elle accompagnera tout autant les projets des autres petites villes, et de l'ensemble des communes, dans le cadre de ses compétences et par des fonds de concours, notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Elle veille à promouvoir et mettre en valeur l'innovation dans l'ensemble des politiques territoriales, y compris en matière d'action culturelle dans des lieux nouveaux.

Elle veille à ce que son soutien permette aux communes qui le souhaitent d'établir des mutualisations entre elles, sous toutes les formes que permet la loi.

AXE 2 : INVENTER L'URBANISME DE DEMAIN, ÉCONOME EN TERRE

Contexte et enjeux :

A l'instar de nombreux territoires périurbains ou ruraux, le modèle de développement et d'aménagement de la Plaine de l'Ain a été peu économe en terres agricoles, que ce soit pour l'habitat ou pour l'économie.

Le contexte des prochaines années est tout autre, la CCPA doit opérer un tournant vers la sobriété foncière tout en maintenant et développant son offre qualitative dans les domaines de l'économie, de l'habitat et des services.

Ambitions et objectifs :

La CCPA doit pour cela plus que jamais mettre en œuvre son esprit d'innovation pour inventer les zones d'activités du futur, des habitats plus denses mais néanmoins attractifs, réhabiliter toutes les friches...



Les projets de zones d'activité du futur, alliant densification, mutualisation des espaces et accessibilité seront une illustration de ce vers quoi doit tendre le territoire de la Plaine de l'Ain.

AXE 3 : L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PAR LE BIAIS DE L'INNOVATION

Contexte et enjeux :

Le parc de logements de la CCPA est majoritairement composé de grands et de très grands logements (plus de deux tiers des logements ont au moins 4 pièces) pour des ménages de 2,4 personnes en moyenne. De plus, le desserrement de la ceinture métropolitaine récent pose également de nouveaux défis.

Ainsi l'habitat sur le territoire pose plusieurs enjeux dont la maîtrise foncière, l'augmentation relative des petits ménages pour un parc de logements plutôt grands ou une tension du marché sur une partie du territoire, ou bien encore la division parcellaire.

Ces enjeux sont l'occasion de questionner les formes d'habitation présentes sur le territoire et la manière de concevoir l'habitat de demain.

Ambitions et objectifs :

La CCPA s'intéressera en particulier au développement de nouvelles formes d'habitat collectif, notamment pour les personnes âgées et le logement social, et pourra apporter un appui en ingénierie auprès des communes pour faciliter la mise en œuvre d'opérations, utiliser les outils adaptés et mieux maîtriser les projets...

AXE 4 : DENSIFIER
L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE
DE LA PLAINE DE L'AIN

Contexte et enjeux :
L'économie de la CCPA est positive (+13% du nombre d'emplois entre 2014 et 2019, et +35% du nombre d'établissements entre 2008 et 2018), particulièrement portée par l'industrie (32% des emplois en 2019).
L'écosystème économique du territoire repose sur trois systèmes : la Centrale, le PIPA et les 32 ZAE communautaires. Ces trois systèmes cohabitent mais ne se sont finalement que peu en interaction. Il existe donc un véritable enjeu à développer les liens entre ces pôles via une mise en réseau plus globale, qui permettrait plus de mobilité d'entreprises et de relations en BtoB³.
En plus de cette ouverture « interne » au secteur économique de la CCPA, un enjeu d'ouverture vers l'extérieur du territoire est également prégnant.

Ambitions et objectifs :
Pour répondre à ces différents défis, la CCPA devra encourager les entreprises de son territoire à ouvrir leurs portes (mutualisations, échanges, via le fablab...), aux jeunes et aux scolaires (visites, stages 3^{ème} ...), et aux organismes de l'enseignement supérieur (universités, écoles, labos... notamment via des aides à l'innovation).



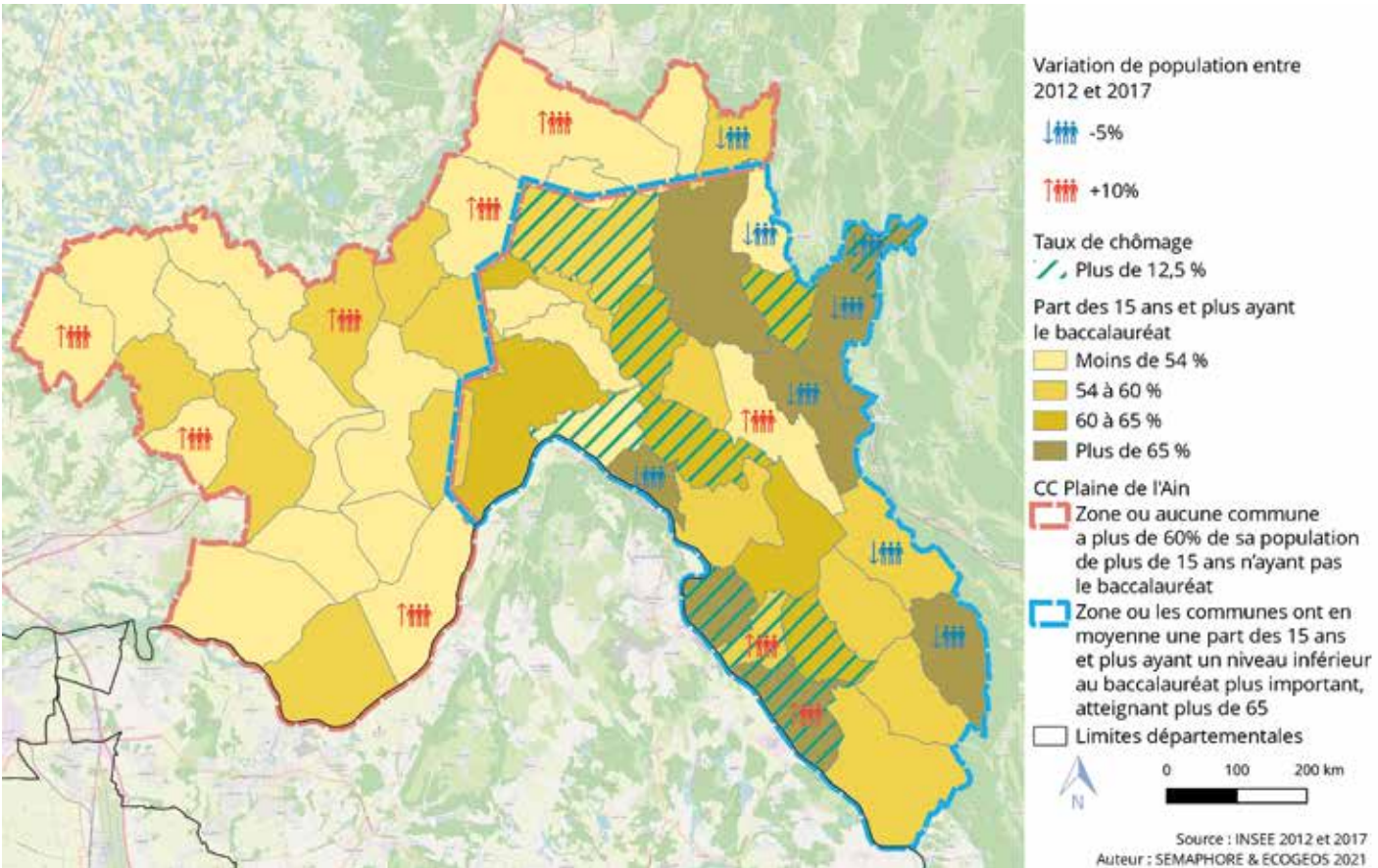
Exemple : la technopole Transpolis/Acmutep avec l'outil de la SEM Plaine de l'Ain Développement

3_ L'abréviation B to B désigne l'ensemble des activités commerciales nouées entre deux entreprises

ORIENTATION 2
AFFIRMER LA DIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Le territoire est pluriel dans ses caractéristiques physique, économique et socio-démographique.
La zone de plaine est bien desservie en infrastructures de mobilité, structurées avec une centralité (Ambérieu-en-Bugey) et deux polarités nettes (Meximieux, Lagnieu). Cette zone offre des services et équipements denses et connaît une dynamique socio-démographique et économique positive.
La zone de piémont / montagne rencontre plus de difficultés avec une dynamique socio-démographique faible et une offre de services et équipements structurée par des bourgs-centres avec un rayonnement plus limité. A l'inverse le cadre de vie de qualité et

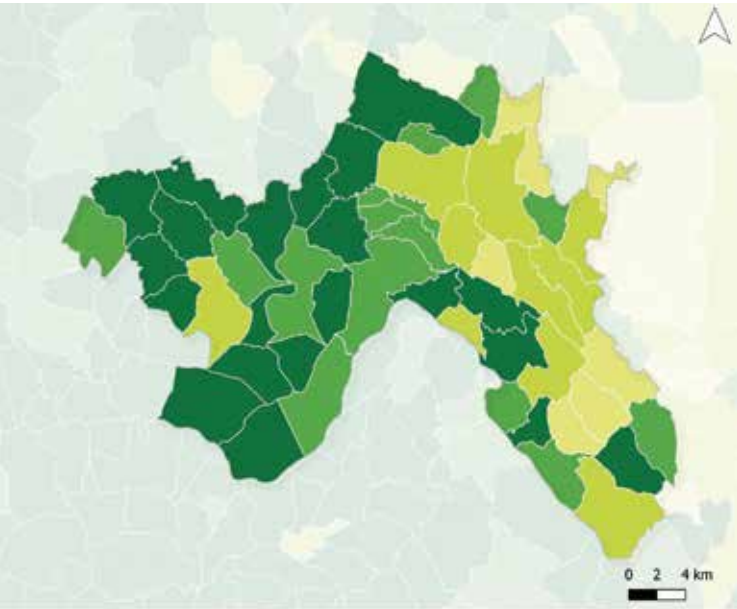
le marché immobilier moins tendu offre des perspectives.
Cette pluralité est une richesse porteuse de diversité mais qu'il faut gérer avec équité. Ainsi l'enjeu n'est pas de chercher à construire un modèle unique à l'échelle de la plaine de l'Ain mais plutôt une complémentarité à affirmer pour éviter un territoire à plusieurs vitesses.
En affirmant l'armature du territoire, en proposant des logements adaptés, en pensant de manière globale l'offre de services et commerces de proximité et en assurant la mise en valeur de la diversité touristique que représente le territoire de la Plaine de l'Ain, la CCPA compte en affirmer la diversité.



AXE 1 : RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE
EN METTANT EN AVANT
LA DISPARITÉ DES OFFRES
D'ACCUEIL

Contexte et enjeux :
Les dynamiques démographiques sont très différentes d'un bout à l'autre du territoire de la Plaine de l'Ain. Bien que la compétence reste essentiellement celle des communes, une meilleure coordination de celles-ci permettrait un parcours des habitants (les habitants actuels qui souhaitent engager un parcours résidentiel et les futurs habitants) Elle viserait aussi à affirmer les facteurs d'attractivité des différentes parties du territoire, en tenant compte de leurs singularités.

Ambitions et objectifs :
Il s'agit donc pour la CCPA d'améliorer la visibilité des facteurs d'attractivité résidentielle du territoire qui relèvent aussi bien de l'action des communes que de l'intercommunalité, afin de toucher des publics cibles.
Le territoire se doit d'être accueillant aux porteurs de projets innovants, tout en les intégrant à l'écosystème économique ou culturel local. Plus largement, les actions favorisant l'arrivée et l'intégration des habitants pourraient être étoffées, en lien étroit avec les communes dont c'est une des actions clé.



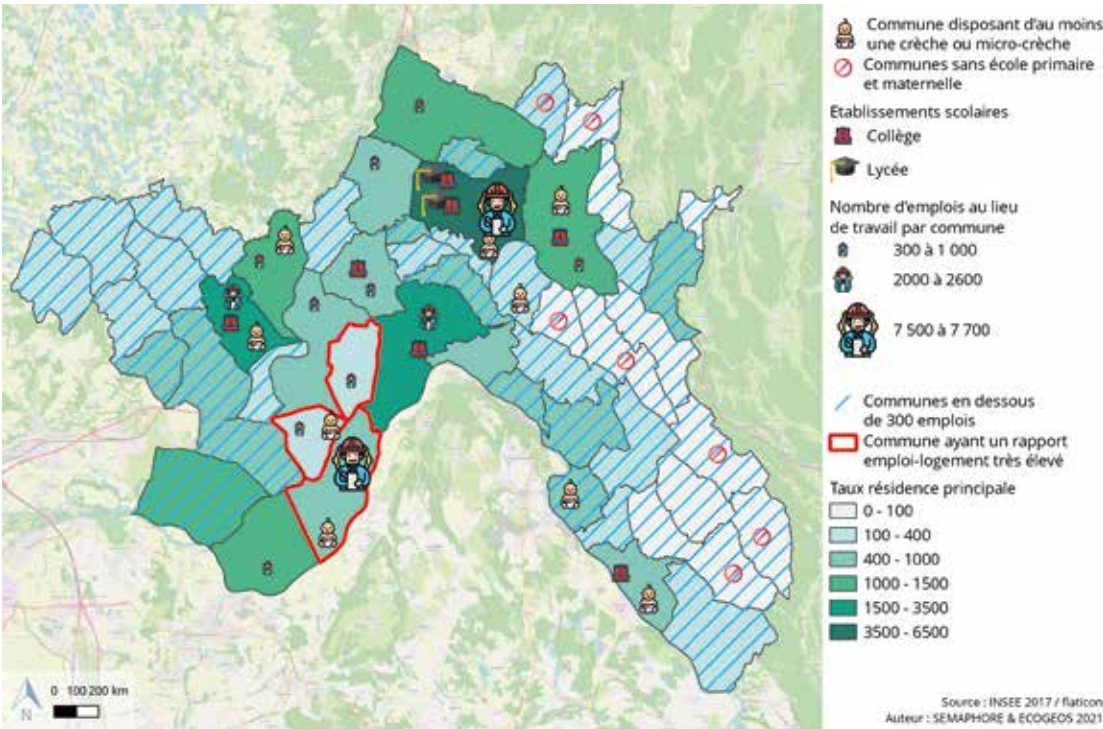
Part des familles avec enfants parmi les ménages

Moins de 29%	De 35% à 41%	Données non disponibles
De 29% à 35%	Plus de 41%	

AXE 2 : PROPOSER DES
LOGEMENTS ADAPTÉS ET
ANTICIPER LES OBLIGATIONS
LÉGALES EN MATIÈRE DE
LOGEMENT SOCIAL (article 55
de la loi SRU)

Contexte et enjeux :
La part des ménages propriétaires de leur résidence principale de la CCPA est plus élevée de 5 points que la Région ARA (64% contre 59%), ce qui s'explique notamment par un prix de vente au m² qui demeurerait attractif, notamment pour les urbains, mais qui est actuellement en forte hausse. Le parc est relativement ancien (15% construit après 2006).
En ce qui concerne les logements sociaux, malgré une augmentation de 25% du parc entre 2013 et 2020, leur nombre demeure assez faible (4 789 en tout en 2020), soit un taux de logements sociaux de 14,6% sur le territoire, montant à 25-30% dans les plus grandes villes. La loi SRU pourrait à terme rendre obligatoire pour certaines communes (Lagnieu, Villieu-Loyes-Mollon, Loyettes...) de disposer d'un taux minimum de logements sociaux de 20 ou 25% par rapport à l'ensemble des résidences principales.

Ambitions et objectifs :
Cet axe va surtout reposer sur l'accompagnement de communes dans la mise en œuvre du PLH, dans la préparation de la révision du SCOT. Globalement, il s'agit d'accompagner les élus pour des solutions d'habitat de proximité bien réparties dans les communes et une meilleure mixité sociale. Notamment pour les jeunes professionnels, pour les personnes âgées également en évitant les ségrégations sociales ou générationnelles.



AXE 3 : PENSER L'OFFRE
D'ÉQUIPEMENTS POUR LES
FAMILLES À L'ÉCHELLE DU
TERRITOIRE POUR UN SERVICE
OPTIMISÉ

Contexte et enjeux :
L'offre d'équipements pour les familles (scolaire, loisirs, sportifs et culturels...) est bien présente sur le territoire. Un recensement régulier et un suivi de l'offre présente, ainsi qu'une diffusion de ceux-ci sont à prévoir. Mais les différentes parties du territoire présentent des situations contrastées avec des enjeux très différents : certaines communes sont confrontées à des problématiques de saturations et de créations de nouveaux équipements là où d'autres communes doivent réfléchir à la sauvegarde de leurs équipements, en particulier pour le scolaire. La bonne répartition des services et des équipements sociaux et culturels doit permettre aussi d'éviter la constitution de vastes cités-dortoirs dépourvues de vie villageoise.
Le territoire est maintenant doté de deux Maisons France Service (et un troisième site à l'étude) et d'un Centre local d'information et de coordination. L'enjeu principal est d'améliorer leur maillage sur le territoire, et d'intégrer dans la réflexion certains sujets complémentaires qui

présentent des enjeux forts d'équité d'accès, comme le service médical ou la petite enfance.

Ambitions et objectifs :
Si ces équipements sont principalement communaux et ont vocation à la rester, il apparaît cependant que leur maillage et leur mise en valeur sur l'ensemble du territoire peuvent être améliorés. Leur rôle de vecteur de lien social a particulièrement été souligné par les membres du Conseil de Développement.
La CCPA n'a pas vocation à gérer ces services ou équipements, elle peut jouer son rôle de coordination et d'ensemblier pour réfléchir au maillage de services, proposer et accompagner des mutualisations entre communes, améliorer leur visibilité, communiquer sur l'offre.



Le financement à 80% par la CCPA d'un accueil de jour sur trois sites pour les malades Alzheimer



La mise en tourisme du château de Chazey

AXE 4 : ASSUMER LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET AFFIRMER SON OFFRE DE QUALITÉ DE VIE : PLEINE NATURE, PATRIMOINE ET CULTURE, TOURISME D'AFFAIRE

Contexte et enjeux :

Le tourisme de la plaine de l'Ain se caractérise par plusieurs composantes différentes et complémentaires qui ouvrent la porte sur plusieurs clientèles. L'offre touristique s'adresse aussi aux habitants qui peuvent en profiter personnellement ou en faire profiter leurs amis et leurs familles.

Il est avant tout excursionniste compte tenu de la proximité du territoire avec la métropole lyonnaise et dispose de grands atouts pour ce faire : d'une part une offre patrimoniale conséquente (Pérouges, Château des Allymes, Château de Chazey, Ambronay avec l'abbaye et le label Petite Cité de Caractère) qui devrait être enrichies (Maison du Petit prince, projet de Petite Cité de Caractère pour Saint Sorlin).

La locomotive touristique de Pérouges (plus de 300.000 visiteurs par an) nécessite un réinvestissement pour qu'elle joue pleinement son rôle de « porte d'entrée » touristique de la Plaine de l'Ain.

D'autre part c'est un territoire d'activités de pleine nature diversifiées (randonnée, cyclisme, grimpe sous différente forme...) que le projet

Vertical va venir renforcer.

Par ailleurs, le tourisme d'affaire constitue un segment important, même s'il nécessite une structuration plus forte.

Le schéma de développement touristique a identifié ces axes et mis en place une stratégie de mise en marché adaptée à chacun d'entre eux.

L'enjeu majeur du territoire réside dans la poursuite de la stratégie de développement en assumant et affirmant ces différents segments.

Ambitions et objectifs :

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des différents acteurs, de poursuivre et amplifier les coopérations avec les territoires voisins pour proposer une offre élargie et travailler sur les publics cibles, en particulier la clientèle de la métropole lyonnaise.

Il sera fait en sorte que les habitants participent à la qualité de l'accueil dans la Plaine de l'Ain, et que soient favorisés des marchés ou boutiques proposant des produits artisanaux ou gastronomiques locaux.



Maison du Petit Prince à Saint-Maurice-de-Rémens

ORIENTATION 3

AFFIRMER LA DIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Le positionnement du territoire, trait d'union entre métropole et territoires ruraux, sa pluralité et sa diversité en font une terre d'accueil, de passage et de rencontres.

Son histoire récente est caractérisée par un fort développement économique et l'implantation d'entreprises majeures comme des PME ou TPE et par l'arrivée importante de nouvelles populations, pour partie d'origine urbaine.

La notion de liens prend tout son sens au regard de cette situation et doit éclairer les relations entre entreprises, entre entreprises et formations, entre ressources ou productions locales et habitants, entre habitants eux-mêmes... Mais il s'agit aussi de s'intéresser aux liens avec les territoires environnants, en particulier en matière de mobilités.

AXE 1 : METTRE EN VALEUR LES PRODUITS LOCAUX, L'ALIMENTATION LOCALE ET LES CIRCUITS COURTS COMME VECTEURS DE LIENS ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS

Contexte et enjeux :

L'agriculture du territoire et le tissu commercial local sont en évolution : de plus en plus d'exploitations proposent aujourd'hui de la vente directe et des produits transformés et une part du commerce de proximité a connu un regain d'activité à la faveur de la crise sanitaire.

L'enjeu de cet axe est donc de favoriser ces dynamiques entre agriculture, commerces de proximité et habitants/entreprises, dans une logique environnementale mais aussi de lien, de rencontre et d'identité.



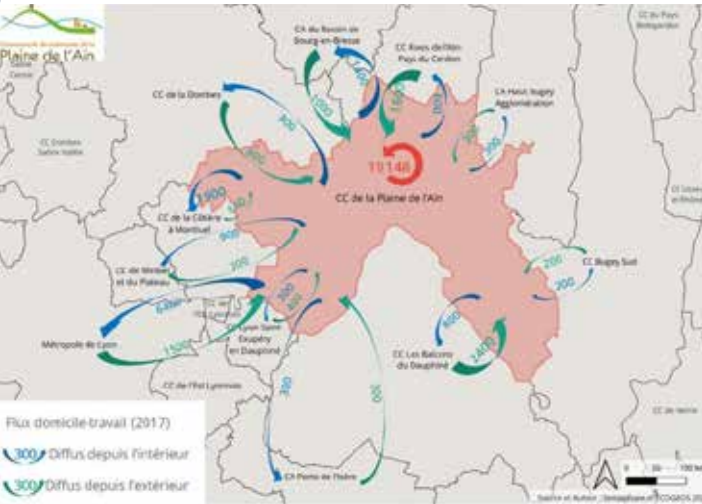


Exemple : Le nouveau point de vente collectif à Saint-Sorlin-en-Bugey

Ambitions et objectifs :

La CCPA souhaite mettre en œuvre une politique foncière visant à favoriser l’installation de productions maraîchères et d’autres productions innovantes adaptées à une transformation locale. Une politique visant aussi à favoriser la première transformation et la logistique en direction des restaurations collectives (du territoire ou de territoires proches) pourrait également être développée. Cette réflexion pourra s’inscrire dans un Programme Alimentaire Territorial. Plus largement, dans le domaine agricole, elle soutient l’agriculture de montagne et sa contribution à la préservation des paysages et reste en veille vis-à-vis des expérimentations et innovations dessinant l’agriculture de demain.

Flux domicile - travail 2017



AXE 2 : FACILITER LES MOBILITÉS (DOMICILE TRAVAIL ET LOISIRS) POUR PALLIER L'ENCLAVEMENT D'HABITANTS DE CERTAINES ZONES DU TERRITOIRE, NOTAMMENT GRÂCE AU PROJET DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Contexte et enjeux :

L'enjeu des mobilités sur le territoire de la Plaine de l'Ain a été mis en lumière aussi bien par les élus de la CCPA que par les citoyens du Conseil de Développement. Il s'agit ici de pallier l'isolement de certains habitants et réduire les impacts en termes d'environnement. En particulier, la desserte du parc industriel reste un enjeu fort.

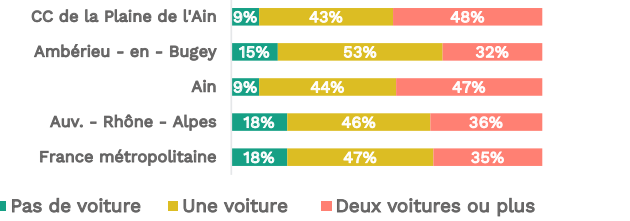
Ambitions et objectifs :

La CCPA a pour objectif de lutter contre l'auto-solisme en promouvant des modes de transports plus collectifs/collaboratifs, dont le covoiturage ou le transport à la demande, ainsi que les solutions intermodales. Elle veille à la qualité et à la régularité des transports en commun, à l'intégration des gares de Meximieux et Ambérieu-en-Bugey dans un RER métropolitain cadencé, et à une meilleure utilisation du fret ferroviaire. Le développement de modes doux (voir l'orientation 4.4) est également une ambition.



Exemple : Parking de co-voiturage de Saint-Sorlin-en-Bugey

Équipement automobile par ménage en 2017



AXE 3 : ENCOURAGER LA MOBILISATION ET L'IMPLICATION DES ENTREPRISES DANS LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE À TRAVERS LEURS POLITIQUES RSE

Contexte et enjeux :

Les nombreuses entreprises implantées sur la Plaine de l'Ain maillent et animent la vie de ses habitants. Plus qu'un rôle économique, elles ont également un rôle social et environnemental. Le lien entre la stratégie de développement du territoire et les politiques RSE des entreprises pourraient être mis en synergie. De plus, de nombreux actifs du territoire de la Plaine de l'Ain y travaillant se retrouvent confrontés à une non adéquation entre leurs horaires de travail et les plages de garde proposées pour leurs enfants. Cette problématique peut également être un frein pour le retour vers l'emploi de certains citoyens.

Ambitions et objectifs :

La CCPA pourra engager des réflexions et actions communes avec les entreprises sur la maîtrise énergétique, sur les PDIE⁴, sur la mise en place de formation intra..., pour favoriser la connaissance et le développement des marchés de l'insertion et de l'ESS sur le territoire. Par des actions de communication et de sensibilisation, elle pourra encourager la mobilisation et l'implication des entreprises dans le fonctionnement du territoire, la mobilité et les services aux salariés, comme engager une réflexion sur les horaires d'ouverture des EAJE⁵, ou développer une offre alternative adaptée (crèches coparentales, MAM⁶)...

AXE 4 : DÉVELOPPER LE LIEN ENTRE ENTREPRISES ET FORMATIONS

Contexte et enjeux :

La question de la formation sur le territoire de la Plaine de l'Ain est capitale. En effet, certains secteurs en tension ne trouvent pas la main

d'œuvre nécessaire pour atteindre leur optimum de productivité. D'autres secteurs, qui pourraient être utiles au territoire (construction durable, rénovation, énergéticiens) n'ont pas de centre de formation à proximité pour développer ces filières.

Ambitions et objectifs :

La CCPA a pour ambition de poursuivre le travail d'animation avec les entreprises et les acteurs de la formation pour adapter et articuler les besoins des entreprises, l'offre de formation et les motivations des actifs et futurs actifs. Une réflexion spécifique est menée pour développer des formations liées aux métiers émergents et aux métiers de demain. Développer les emplois qualifiés est une priorité pour le territoire, notamment en attirant les jeunes, y compris pour leurs stages, sur des domaines qualifiés. La CCPA accompagne le développement d'un campus aéronautique associé à la base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey. Favoriser l'intégration des jeunes par la formation et le travail, y compris les jeunes en difficultés, décrocheurs, en réorientation... est également un objectif du projet de territoire.



4_ Plans de Déplacements Inter-Entreprises 5_ Établissements d'accueil du jeune enfants 6_ Maisons d'Assistants Maternels

AXE 5 : NUMÉRIQUE : LUTTER CONTRE L'ILLECTRONISME, VECTEUR D'ISOLATION D'UNE PARTIE DE LA POPULATION

Contexte et enjeux :
Aujourd'hui, de plus en plus de démarches, qu'elles soient administratives ou d'accès à certains services, se font par internet. Mais certains publics restent éloignés de ces offres, en particulier les personnes âgées. Il apparaît également que les pratiques numériques des jeunes, si elles sont nombreuses et variées, sont en réalité éloignées des offres numériques de service public.

Ambitions et objectifs :
La communauté de communes souhaite veiller à ne pas faire du numérique le seul et unique accès aux services et aux administrations. Elle s'intéresse aux innovations low-tech. Le CLIC et le réseau physique des Maisons France Services y contribuent. Dans le même temps, elle participe à former les habitants aux usages numériques



Exemple: le projet de troisième Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle

AXE 6 : FAIRE DES MANIFESTATIONS CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE UN VECTEUR DE LIEN SOCIAL

Contexte et enjeux :
De plus en plus les manifestations culturelles sont des vecteurs permanents d'attraction territoriale et de rencontres. De nombreux événements sont organisés sur le territoire de la Plaine de l'Ain : Printemps de Pérouges, festival d'Ambronay, Maison du Petit Prince... Mais au moment où les modes de vie et de travail évoluent, l'action culturelle territoriale est avant tout créatrice de liens sociaux, en répondant à un besoin des habitants et en participant à leur qualité de vie. Un diagnostic/inventaire de l'offre culturelle existante sera par ailleurs nécessaire. L'enjeu est de coordonner et valoriser ces événements et ces offres, et d'amplifier leur rôle d'identité, lien social et notoriété du territoire. Elle s'intéressera particulièrement à l'offre culturelle pour les 16-24 ans, qui semble moins développée.

Ambitions et objectifs :
La CCPA souhaite endosser un rôle de coordination pour apporter la culture sous toutes ses formes, de qualité, en direction des publics qui sont les plus éloignés de l'offre actuelle. Cela passe notamment par le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) et l'implication des acteurs locaux, des écoles, collèges et lycées et des mairies. L'idée est que chacun puisse devenir à la fois spectateur et acteur de la culture. La CCPA souhaite ainsi continuer à promouvoir et soutenir les pratiques amateurs. Il s'agit aussi pour la communauté de communes de se mettre au service des communes, associations, festivals et autres lieux de culture pour mieux faire connaître la diversité et la qualité des offres existantes proposées.

ORIENTATION 4
POUR SUIVRE LA RÉSILIENCE ET LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉNERGÉTIQUES

Le territoire comporte cinq zones Natura 2000, de nombreuses zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques, zones humides, zones d'importance pour la conservation des oiseaux, etc.
Entre 1953 et aujourd'hui, les températures ont déjà augmenté de 2°C à Ambérieu, et la consommation énergétique par habitant est supérieure à la moyenne nationale (34MWh/hab contre 27MWh/hab).
Le territoire dispose d'une filière industrielle dédiée à l'énergie qui est une véritable singularité et a façonné le territoire. Au-delà de la présence de la Centrale du Bugey et de son effet d'entraînement, les acteurs du territoire souhaitent capitaliser et développer cette spécialisation énergétique, en développant les énergies alternatives et réduire et participer plus globalement à la transition énergétique.
Il s'agira donc de mener une politique ambitieuse en termes de gestion des déchets, de préservation des paysages et ressources, de rénovation énergétique du bâti, d'encouragement des mobilités douces et des transitions énergétiques et de piégeage carbone.

AXE 1 : AMPLIFIER LA GESTION DES DÉCHETS INNOVANTE NOTAMMENT PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Contexte et enjeux :
La gestion des déchets de la CCPA est déjà pionnière dans certains domaines (mise en place de la taxe incitative, développement de projets comme Plain'énergie)... Mais la collectivité se trouve en bout de la chaîne de production/consommation et « subit » le traitement de déchets divers et variés.

Ainsi, certains enjeux persistent comme la gestion des déchets professionnels ou les dépôts sauvages. Par ailleurs, l'évolution du cadre réglementaire et financier vient bousculer le modèle économique du service (tri à la source des biodéchets, augmentation de la TGAP, forte augmentation du coût de traitement)

Ambitions et objectifs :
La CCPA a mis en place l'extension des consignes de tri en janvier 2021. Elle mène également un travail de rationalisation de la collecte des déchets pour limiter son impact carbone. Plus globalement, elle souhaite tout faire pour réduire la production de déchets et lutter contre les gaspillages, y compris dans un principe pollueur/payeur fidèle à son expérimentation de taxe incitative pour les particuliers. A cet effet, la collectivité va travailler à la mise en oeuvre d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cela passe aussi par le soutien aux initiatives de réemploi et de seconde vie des déchets.
L'économie de proximité implique aussi de favoriser des innovations dans le domaine d'une agriculture/sylviculture tournée vers les circuits courts, que ce soit pour l'alimentation ou pour la production de matériaux biosourcés.



Exemple : le soutien à la création de la Ressourcerie d'Ambérieu-en-Bugey

AXE 2 : PRÉSERVER LES PAYSAGES ET LES RESSOURCES

Contexte et enjeux :

Les paysages et les ressources, notamment en eau, sont des biens précieux du territoire, qui fondent une grande partie de son attractivité touristique et résidentielle.

Face à la nécessaire densification de l'habitat, la collectivité souhaite favoriser un accès libre et responsable aux espaces naturels et aux pratiques de loisirs et sportives qui les respectent.

Ils doivent aujourd'hui être protégés face à certaines menaces (consommation foncière, pression sur la ressource en eau en été, pollutions, perte de qualités paysagères...). Par ailleurs le transfert annoncé à horizon 2026 des compétences eau potable et assainissement collectif représente un sujet majeur du mandat.

Ambitions et objectifs :

Ainsi il s'agira d'assurer une meilleure protection des paysages urbains et naturels, des espaces emblématiques, en particulier en lien avec les documents d'urbanisme.

Le maintien de l'élevage permettra notamment de lutter contre l'enfrichement et la fermeture des paysages.

Il s'agira aussi de construire une politique globale de gestion de la ressource et de la qualité de l'eau, en vue de la prise de compétence à horizon 2026.

AXE 3 : ACCOMPAGNER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS ET DES BÂTIMENTS PUBLICS

Contexte et enjeux :

Constatant l'inévitable augmentation du coût de l'énergie, la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas. La rénovation des bâtiments d'habitation et administratifs est une priorité.

Le projet vise à faciliter par tous les moyens le passage à l'action rapide des propriétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises, mais également des collectivités pour ce qui concerne leur patrimoine.

Plusieurs aides financières sont déjà mises en place à destination des :

→ Bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux pour la création de logement sociaux.

→ Propriétaires occupants et bailleurs à travers les aides pour lutter contre l'habitat indigne et traiter les logements insalubres et très dégradés ainsi que dans le cadre de l'OPAH

Ambitions et objectifs :

Pour ce faire, la CCPA pourra s'appuyer notamment sur le dispositif régional et départemental mis en place, pour aider à la décision et favoriser la rénovation énergétique et continuer les efforts déjà fournis en la matière.

AXE 4 : ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES

Contexte et enjeux :

Le vélo reste un moyen de transport essentiellement réservé au loisir et peu pour les liaisons domiciles-travail. Pour tous les usages, il est prioritaire de développer la sécurité en multipliant les sites propres pour le vélo, d'amplifier la « culture-vélo » des habitants par des manifestations, des ateliers...

Ambitions et objectifs :

A ce titre, la CCPA a porté, et va continuer à porter de nombreuses innovations sur la question des mobilités pour mettre en place un bouquet de solutions agiles (nouveau schéma cyclable, expérimentation vélos en libre-service, animation vélo...).

AXE 5 : FAVORISER LES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET LE PIÉGEAGE CARBONE

Contexte et enjeux :

L'histoire de la communauté de communes est étroitement liée à l'industrie nucléaire. Toutefois, elle encourage une diversification énergétique : hydroélectricité, photovoltaïque... et reste en veille sur toutes les évolutions technologiques.

La CCPA a élaboré une stratégie air énergie climat ambitieuse avec certaines innovations. L'enjeu majeur pour le mandat 2020-2026 est de poursuivre cette ambition, la mettre en œuvre et la faire rayonner !

Par ailleurs, le territoire, ces dernières décennies, s'est beaucoup artificialisé, qu'il s'agisse des espaces naturels, cultivés ou urbain. Par manque de circuits courts, le territoire a eu tendance à exporter systématiquement sa matière organique.

Ambitions et objectifs :

Dans la continuité de son Plan Climat, la collectivité s'interrogera sur son bilan des émissions de gaz à effet de serre et l'impact climatique de son propre fonctionnement.

Le projet du territoire vise à revégétaliser le territoire, améliorer de façon continue ses capacités naturelles de puits de carbone, que ce soit en ville, en secteur rural, et même au sein de l'habitat privé et des jardins.

Il s'agit également d'accompagner le projet d'im-



Panneaux photovoltaïques installés sur l'école de Douvre



Exemple : le « Marathon de la biodiversité » visant à créer en 3 ans 42 km de haies et à restaurer 42 mares



Cascade de la Charabotte



Exemple : le schéma intercommunal des randonnées pédestres

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du château - 01150-Chazey-sur-Ain
Tél. 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr
www.cc-plainedelain.fr

